

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil vingt, le dix juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17H45.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mmes DUHART, BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ MM. SALANNE, PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, MM. ALLEMAN, SÉVILLA, Mmes ZITTEL, BENSOUSSAN, LARROZE-FRANCEZAT, MM. ERREMUNDEGUY, SUSPERREGUI, BOUTONNET-LOUSTAU, Mmes DELOBEL, CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO, Mmes BROCARD, HERRERA LANDA, MM. ABADIE, BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :
M. AGUERRE à M. UGALDE ; Mme BISAUTA à M. ETCHEGARAY ; Mme DUPREUILH à M. ETCHETO.

Secrétaire :
M. BOUTONNET-LOUSTAU.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en soutien à la famille de Monsieur Philippe Monguillot, chauffeur de bus de Chronoplus, en état de mort cérébrale, suite à une très violente agression.

Installation de Mme Marie-Anne Delobel, suite à la démission de Mme Delphine Joyeux, pour raisons de santé.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2020.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : M. le Maire

- 1. Compte-rendu des décisions du maire prises dans le cadre des dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales et de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020.**

DONT ACTE

Rapporteur : M. le Maire

2. Délégations d'attributions au maire – Détermination des modalités d'exercice.

Afin d'assurer une gestion efficace des affaires communales et pour permettre une parfaite continuité de l'action municipale, le maire peut recevoir délégation du conseil municipal, pour la durée de son mandat, afin d'exercer tout ou partie des attributions limitativement énoncées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il est demandé au conseil municipal d'approuver les dispositions proposées.

ADOPTION, A LA MAJORITE DES VOTES EXPRIMES

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mme Liousse, M. Etcheto (avec mandat),
Mme Brocard votent contre.

M. Bergé, Mme Herrera Landa, M. Abadie votent contre.

Rapporteur : M. le Maire

3. Commission d'appel d'offres – Election des membres.

Sont élus :

Titulaires : Serge Arcouet, Sophie Castel, Marie-Noëlle Larré, Philippe Daubisse, Juliette Brocard.

Suppléants : Christian Millet-Barbé, Françoise Brau-Boirie, Etienne Boutonnet-Loustau, Yves Ugalde, Alain Duzert.

Rapporteur : M. le Maire

4. Centre communal d'action sociale - Election des membres du conseil d'administration.

Sont élus :

Christine Lauqué, Marie-Noëlle Larré, Françoise Brau-Boirie, Marie-Anne Delobel, Xabier Parrilla-Etchart, Jennifer Mothes, Alain Duzert, Jean-Marc Abadie.

Rapporteur : M. le Maire

5. Syndicat départemental d'énergie des Pyrénées-Atlantiques - Election des délégués de la Ville au comité syndical.

Sont élus à l'unanimité :

Titulaires : Christian Millet-Barbé, Loïc Corrége, Alain Lacassagne, Sylvie Meyzenc, Xabier Parrilla Etchart, Agnès Duhart, Françoise Brau-Boirie, Serge Arcouet, Lionel Sévilla, Cathy Liousse, Sophie Herrera Landa.

Suppléants : Nicolas Alquié, Marie Noëlle Larré, François Pauly, Sophie Laplace, Philippe Daubisse, Jennifer Mothes, Olivier Alleman, Julie Zittel, Matthieu Susperregui, Mixel Esteban, Jean Marc Abadie.

Rapporteur : M. le Maire

6. Syndicat intercommunal Txakurak - Election des délégués de la Ville au comité syndical.

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés :

Titulaire : Matthieu Susperregui.

Suppléante : Marie-Anne Delobel.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mme Liousse, M. Etcheto (avec mandat),
Mme Brocard ne participent pas au vote.

M. Bergé, Mme Herrera Landa, M. Abadie ne participent pas au vote.

Rapporteur : M. le Maire

7. Syndicat mixte du Musée Basque - Election des délégués de la Ville au comité syndical.

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés :

Titulaires : Yves Ugalde, Christine Martin-Dolhagaray, Sophie Castel, Xavier Parrilla Etchart.

Suppléants : Laurence Hardouin, Nicolas Alquié, Sophie Laplace, Marie-Noëlle Larré.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mme Liousse, M. Etcheto (avec mandat),
Mme Brocard ne participent pas au vote.

M. Bergé, Mme Herrera Landa, M. Abadie ne participent pas au vote.

Rapporteur : M. le Maire

8. Syndicat intercommunal de la Nive maritime - Election des délégués de la Ville au comité syndical.

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés :

Titulaire : Loïc Corrége.

Suppléant : Serge Arcouet.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mme Liousse, M. Etcheto (avec mandat),
Mme Brocard ne participent pas au vote.

M. Bergé, Mme Herrera Landa, M. Abadie ne participent pas au vote.

Rapporteur : M. le Maire

9. EPCC du Sud Aquitain - Désignation des représentants de la Ville au conseil d'administration.

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés, outre M. le Maire :

Yves Ugalde et Emilie Larroze-Francezat.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mme Liousse, M. Etcheto (avec mandat),
Mme Brocard ne participent pas au vote.

M. Bergé, Mme Herrera Landa, M. Abadie ne participent pas au vote.

Rapporteur : M. le Maire

10. SEML Golf du Makila - Désignation des représentants de la Ville au conseil d'administration.

Sont élus à l'unanimité des suffrages exprimés :

Sylvie Durruty, Nicolas Alquié, Sylvie Meyzenc, Agnès Duhart, Serge Arcouet, Julie Zittel, Emilie Larroze-Francezat.

Mme Capdevielle, MM Duzert, Esteban, Mme Liousse, M. Etcheto (avec mandat),
Mme Brocard ne participent pas au vote.
M. Bergé, Mme Herrera Landa, M. Abadie ne participent pas au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05.

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Pau – sis 50 Cours Lyautey 64010 Pau – dans un délai de deux mois à compter de leur entrée en vigueur. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage ci-présent et sont publiées dans leur intégralité au recueil des actes administratifs.



Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne